

2002 113

PROGRAMME DE PARTENARIAT

ENTRE Le

**Forum Ontario Francophonie Mondiale
(FOFM)**

ET LA

**Fondation d'Appui aux Initiatives de
Base (FAIB)**

POUR

La mise en œuvre du Programme
*Stratégie Régionale de Valorisation des Ressources de
Terroirs (SR-VRT)*

Octobre 2002

AVANT- PROPOS

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme triennal intitulé *Stratégie Régionale de Valorisation des Ressources de Terroirs (SR-VRT)* et soucieux d'obtenir des résultats à large impact, la Fondation d'Appui aux Initiatives de Base (FAIB) juge important de nouer des relations de partenariats durables avec des institutions crédibles comme le Forum Ontario Francophonie Mondiale (FOFM).

C'est à ce titre qu'à l'image des expériences de collaborations réussies entre le Canada et l'Afrique, la FAIB a initié des contacts avec le FOFM à l'occasion du dernier mondial de l'entrepreneuriat qui s'est tenu au Canada du 23 au 30 septembre 2002. Ces contacts ont été sanctionnés par la signature, à Ottawa, le 30 septembre 2002, d'un premier protocole d'accord entre la FAIB et le FOFM. Ce protocole, premier acte concret qui matérialise la volonté des deux parties à collaborer, marque le début d'un partenariat qui se veut tenir toutes ses promesses.

Nous tenons, ici, à remercier l'honorable Sheila Copps, ministre du Patrimoine canadien, pour avoir suscité et encouragé ce partenariat. Nous remercions, bien évidemment, monsieur Gilbert, Président du FOFM pour avoir cru en ce projet de partenariat et monsieur Comeau pour avoir œuvré à sa concrétisation. A ces remerciements, nous voulons associer Son Excellence Amadou Diallo, ambassadeur du Sénégal au Canada qui a souhaité s'impliquer dans ce partenariat, au titre de parrain; nous lui sommes reconnaissant pour son engagement à la cause du développement de la micro, petite et moyenne entreprise au Sénégal et en Afrique.

Introduction

Sous l'effet conjugué d'une crise économique récurrente, principale cause d'un exode rural massif, le Sénégal a vu, ces trois dernières décennies, ses campagnes se vider au profit des grandes agglomérations urbaines que sont Dakar, Kaolack, Thiès, St-Louis et Ziguinchor. Ces 5 principales villes du Sénégal comptent, aujourd'hui, plus du tiers de la population nationale. Dakar, à elle seule, abrite le quart de la population totale du pays. Si cette tendance se maintient, la capitale comptera plus de cinq millions de personnes d'ici l'an 2015. Pikine, Guédiawaye, Parcelles, Yeumbeul, etc., sont des excroissances de la campagne, des banlieues où s'agglutinent plus d'un million de personnes ayant, pour la plupart, voulu fuir la pauvreté et le « désert infrastructurel » des campagnes. Toutefois, leur nouvelle situation dans ces banlieues connaît souvent une détérioration due à la difficulté de trouver du travail correctement rémunéré; ce qui conduit ces *citadins de seconde zone* à vivre dans la promiscuité et l'insalubrité. Cela fait dire à Reeser (1994) que la pauvreté des campagnes, lorsqu'elle est « transportée » en ville, se transforme très vite en misère.

En 1994, près de 30% des ménages sénégalais vivaient en deçà du seuil de pauvreté et 75% d'entre eux résidaient en milieu rural, selon les données de « l'Enquête Sénégalaise auprès des ménages ». Cette pauvreté constitue, pour ces populations, un frein notoire pour leur accès aux services de base (soins de santé, éducation, eau, électricité, etc.). En effet, des études ont montré, par exemple, que seul 26% des ménages ruraux ont accès à l'eau potable (contre 83% en milieu urbain), 40% de la population rurale vivait trop loin (plus de 5 Km) d'un centre de santé alors que le taux d'électrification atteignait, à peine, 5% en milieu rural (contre 50% dans les communes). Cette situation a amené l'État Sénégalais à engager, avec l'appui des bailleurs de fonds tels que le PNUD et la Banque Mondiale, un programme de lutte contre la pauvreté; un accent particulier sera mis sur le monde rural .

C'est en 1972 que, soucieux de rétablir un certain équilibre (géographique) dans le partage des pouvoirs administratifs et la répartition des richesses du pays, le Sénégal a initié et mis en œuvre une politique hardie de décentralisation, avec la création des arrondissements ou sous-préfectures. La première expérience de décentralisation a pris effet dans la région de Thiès (avec 5 arrondissements) et se voulait anticiper l'épineuse question du partage des pouvoirs et des ressources nationales, en vue d'assurer un développement équitable .

La création des premières communautés rurales (C.R) en 1985 constitue un tournant important dans le processus de décentralisation. Entités de base du dispositif administratif, la Communauté Rurale est censée disposer d'un vrai pouvoir de décision quant à la définition et la mise en œuvre de la politique de développement local (matérialisée par des Plans Locaux de Développement -PLD-).

En 1997, l'entrée en vigueur de la régionalisation est venue renforcer ce dispositif et compléter ce long processus alors déjà vieux de 25 ans et qui a permis de créer un cadre opérationnel de mise en œuvre de la politique générale d'aménagement du territoire.

Pour désengorger la capitale, une des solutions sera de créer, dans les communautés rurales, *les conditions qui feront que ces populations auront intérêt à y rester.*

C'est dans ce cadre que le programme SR-VRT constitue une réponse stratégique et appropriée à cette préoccupation. En valorisant les ressources des terroirs par un appui accru à l'entrepreneuriat rural comme urbain pour la production d'articles de qualité, répondant aux normes de l'exportation, le partenariat FOFM-FAIB permettra aux populations rurales, notamment d'améliorer leurs revenus et donc leur niveau et cadre de vie.

I. Présentation des partenaires

1.1 Présentation de la FAIB

La Fondation d'Appui aux Initiatives de Base (FAIB) est le résultat de deux processus concomitants: i) la volonté conjuguée d'experts nationaux du développement qui, capitalisant chacun, en moyenne, une dizaine d'années d'expériences au service des populations défavorisées, se sont mis d'accord pour créer une institution qui se veut crédible et forte, capable de servir de cadre approprié à la mise en œuvre de stratégies de développement à large impact économique et social; ii) le nouveau schéma de coopération adopté par la plupart des partenaires pour la mise en œuvre et le suivi de leurs programmes, s'oriente désormais plutôt vers le renforcement d'institutions locales autonomes et présentant des atouts certains pour impulser un développement durable.

La FAIB tient son expertise de l'expérience de ses fondateurs, en effet, rompus aux techniques d'*identification*, de *préparation*, de *financement*, de *mise en œuvre*, de *suivi et évaluation* de projets de développement dans les domaines de la *micro-finance*, des *micro et petites entreprises*, de la *gestion des ressources naturelles* et de *lutte préventive contre le VIH/Sida*. C'est en cela que la FAIB possède les capacités requises pour conduire, avec succès, un programme d'appui à la micro, petite et moyenne entreprise (MPME) au Sénégal et dans l'espace francophone d'Afrique.

Ingénieur agronome (économie rurale) de formation de base, l'administrateur général de la FAIB, M. *Jean-Pierre SENGHOR*, est *Ph.D en agro-écologie*, il capitalise 12 années d'expérience professionnelle dont 2,5 ans dans la recherche et 9 dans l'appui aux communautés de base; b) expert financier, monsieur *Abdoulaye Mballo*, gère le département des *finances* de la FAIB;

il comptabilise 10 années d'expérience professionnelle dont 6 dans le suivi des projets communautaires ; c) le directeur du département *stratégie et programme*, monsieur *Makhtar SALL*, est économiste financier de formation. M. Sall a été, pendant 5 ans, le coordonnateur du volet micro finances du Programme Élargi de Lutte Contre la Pauvreté (PELCP). Il possède 14 années d'expérience professionnelle dont 12 ans dans l'appui aux organisations communautaires de base (OCB); d) Mme Anne CORREA, responsable du département *suivi et communication* est une socio-économiste de renom ayant 25 ans d'expérience dans l'appui aux OCB ; elle possède une très bonne connaissance des ONG et maîtrise l'approche genre. Quant à Monsieur Ousmane Sané, Dr en économie, il est expert en PME/PMI.

Fruit d'un long processus ayant, en vérité, démarré en Juin 2001, la FAIB a été officiellement mise en place le 14 Août 2002 à Dakar, à l'occasion de l'assemblée constitutive qui a consacré sa naissance. Par récépissé no48003, le ministère des finances, assurant la tutelle administrative des fondations, a entériné la création de la FAIB. Le ministère de l'artisanat, par ses lettres no 02021 MAI/CT2 et 07028 MAI/CT2, a marqué l'agrément du gouvernement et a accepté d'assurer la tutelle technique de la FAIB.

Le But de la FAIB est de contribuer à la réduction de la précarité sociale en milieu rural et urbain. Pour atteindre ce but, la FAIB s'appuie sur quatre axes stratégiques :

- i) Renforcer les initiatives locales de création de richesses par la promotion du savoir faire local;
- ii) Valoriser les Ressources de Terroirs (VRT) avec l'implication du secteur privé national et international;
- iii) Appuyer les Organisations de Producteurs (OP) à nouer des relations d'échanges commerciaux avec des partenaires extérieurs ;
- iv) Accompagner les initiatives locales de promotion de la bonne gouvernance, gage de la viabilité de l'ensemble du programme.

A ce propos, un certain nombre d'objectifs spécifiques sont à atteindre dans des délais précis (3 ans) :

- *Faciliter aux populations nécessiteuses l'accès au crédit, en développement via bon programme de micro finance ; plus précisément, en aidant 20 Institutions de Micro finance (IMF) à devenir performantes et permettre la création ou le renforcement de près de 2000 micro entreprises ;*
- *Contribuer à l'émergence, au terme des trois années, d'au moins une soixantaine d'unités viables, offrant des produits et services originaux de qualité répondant aux normes internationales;*
- *Encourager et accompagner les initiatives locales d'amélioration du cadre de vie et de préservation des ressources naturelles;*

- *Participer à la recherche de marchés et inciter le secteur privé à investir dans des projets et programmes viables;*
- *Contribuer à la création de plus de 500 à 800 emplois directs et indirects et faciliter la consolidation et/ou la création de 2000 à 5 000 emplois non salariés, au terme de la 3^{ème} année;*
- *Promouvoir les bonnes pratiques de gestion par la bonne gouvernance;*
- *Appuyer les initiatives de lutte préventive contre le VIH /SIDA;*
- *Disséminer l'approche de la FAIB auprès des partenaires.*

Comme on peut le constater, la FAIB est une jeune mais ambitieuse fondation de droit national qui, au regard des nombreux défis que l'État, les partenaires au développement et la société civile cherchent à relever, propose une contribution aux efforts de réduction de la précarité sociale récurrente. La FAIB se veut apporter des réponses appropriées et originales aux besoins des populations rurales et urbaines en appui technique, organisationnel et financier, pour leur permettre d'améliorer leurs conditions et cadre de vie au travers de parrainage d'entreprises, entre autres.

1.2 Présentation du FOFM (partie réservée au FOFEM)

II. Les réalisations de la FAIB

Bien qu'étant une jeune fondation, les membres de la FAIB comptabilisent à l'actif de la fondation, des réalisations significatives dont :

- la réalisation de grilles d'analyse en vue de la sélection des projets à financer;
- la réalisation d'une soixantaine d'études de faisabilité pour des projets générateurs de revenus;
- le suivi et l'évaluation de plus de 25 projets;
- des discussions avec les partenaires pour la mise en place des Comités locaux de Concertation et de Gestion (CCG), dont le rôle sera, entre autres, d'aider à i) l'identification des projets générateurs de revenus éligibles aux financements et ii) la définition et mobilisation des ressources locales complémentaires, au titre de contributions éventuelles;
- l'identification des terroirs et de leurs ressources spécifiques : ce travail, est en cours de réalisation avec la collaboration de partenaires (Ministères de l'artisanat, notamment) ;
- la mise en place d'une base de données des acteurs évoluant dans le financement de la micro, petite et moyenne entreprise (MPME) ;
- la mise en place d'une base de données de l'expertise locale en matière d'appui à l'entrepreneuriat;

La contrainte essentielle de la FAIB tient au fait qu'elle a besoin d'être renforcée au plan institutionnel, en vue d'asseoir son organisation. C'est à ce titre qu'elle

recherche un partenaire fiable, susceptible de lui assurer ce soutien logistique de départ.

III Objet du partenariat

Le projet de partenariat entre la FAIB et le FOFM consiste en la conception et la mise en œuvre d'un programme commun d'investissements économiques et sociaux au titre de la promotion de l'entrepreneuriat et des échanges commerciaux entre le Sénégal et le Canada. Ceci, dans le cadre de l'appui apporté aux populations de l'espace francophone d'Afrique. Il s'agit pour le FOFM et pour la FAIB de développer une synergie autour de leur préoccupation commune visant à :

- favoriser les échanges commerciaux sur l'axe Canada-Afrique;
- participer à la mise en place d'infrastructures socio-économiques ;
- apporter un soutien technique à des promoteurs organisés pour la réalisation d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) à large impact social (création d'emplois durables, accroissement des revenus des populations cibles, amélioration du cadre de vie, etc.);
- renforcer les capacités (en gestion, en négociation, etc.) des promoteurs, par la formation et le compagnonnage pédagogique ;
- promouvoir la gestion transparente et rigoureuse des structures ainsi renforcées ou créés.

Le programme de partenariat concernera, dans sa phase pilote, trois projets phares dans trois terroirs du pays : le terroir de Gorée; ceux de St-Louis et Ziguinchor .

3.1 Projet de valorisation d'une ressource du terroir de Gorée : ce projet concernera

deux groupements féminins évoluant sur l'île historique de Gorée, site classé *patrimoine de l'humanité*. Il s'agit du tout premier musée de la femme en Afrique (musée Henriette Bathily).

Ce musée géré par une quinzaine de femmes organisées au sein d'une structure privée à caractère culturel et éducatif, associe harmonieusement i) des activités culturelles qui renseignent, entre autres, sur la place qu'occupe la femme africaine dans la société (de la tradition à la modernité) et le rôle effectif qu'elle joue dans l'économie familiale, avec ii) une entreprise de production d'articles à base de textiles locaux : *nappes de tables, tapis et tissus divers*. Le projet de partenariat consistera à renforcer ce groupe en vue de lui permettre de présenter des produits de meilleure qualité estampillés *fait à Gorée*. La capacité de production sera accrue et des marchés fiables et pérennes seront recherchés au Canada, dans l'espace francophone et ailleurs . Le second volet de ce projet consistera à apporter un appui (financier et en formation) à la mutuelle des femmes artisans de Gorée (AFI-Gorée). Il s'agirait d'y loger un fonds de crédit remboursable

permettant aux femmes qui le désirent d'accéder au crédit pour accroître leur volume d'activités. Le soutien en formations qu'apportera le FOFM-FAIB aidera à améliorer les performances de manière significative.

L'évaluation de projet pilote donnera une bonne visibilité sur la nature et contours de la suite du programme sur le terroir considéré.

3.2 Projet de valorisation d'une ressource du terroir de St-louis :

Ville également chargée d'histoire, St-Louis est un site fort intéressant pour développer un projet pilote. Ici, nous nous proposons de travailler avec les femmes du quartier des pêcheurs (Guet Ndar) pour mettre en place une petite unité de bioconservation des produits halieutiques, en particulier le poisson. Les femmes de Guet Ndar ont, en effet, développé un savoir faire certain dans le traitement du poisson. C'est à partir de ce savoir faire que nous mettront au point, avec elles, un procédé nouveau de conservation et de conditionnement du poisson en vue de les exporter vers des pays comme le Burkina faso, le Mali, le Niger etc. ou' existe une forte demande en protéines.

3.3 Projet de valorisation des ressources du terroir de Ziguinchor-Bignona :

Située à, environ, 450 km au sud de Dakar, le terroir de Ziguinchor-Bignona offre des possibilités pour développer un partenariat avec un groupe des jeunes agriculteurs du centre de formation de Guérina pour la production de la tisane de quinquéliba. (balanites occidentalis) et de calices séchés de bissab (hibiscus sabdarifa). Ces produits sont fortement demandés en Allemagne et en Italie, entre autres. Le projet de Ziguinchor-Bignona consistera à mettre en place un fonds de roulement pour la fourniture de cultivars sélectionnés (participation d'universitaires), mobiliser des compétences locales et extérieures pour former les groupe de jeunes à la production de qualité. Un atelier de conditionnement et de conservation sera mise en place avec la collaboration de l'Institut de Technologie Alimentaire de Dakar (ITA). En aidant à faire la promotion de ces produits, il existe un bon marché potentiel en Amérique du nord.

Le second volet de cette phase pilote du partenariat FOFM-FAIB consistera en l'élaboration de deux produits virtuels, le :

- i) *Système d'Information sur les Ressources de Terroirs (SIRT)* et
- ii) *Système d'Information sur les produits de l'Artisanat (SIA)*.

Le *SIRT* sera une base de données accessible sur Internet; elle contiendra des informations utiles concernant les ressources spécifiques identifiées dans des terroirs donnés. La confection du *SIRT* pourra se faire avec la collaboration des services techniques de certains départements ministériels tels que l'artisanat et de l'industrie, de l'agriculture et celui de l'environnement. Quant au *SIA*, c'est aussi une base de données accessible sur Internet et qui répertorie les produits phares de l'artisanat et la localisation de leur zones de production. Le *SIA* indiquera les

capacités de production pour chaque produit , éventuellement, son prix unitaire et comment se le procurer.

En terme de budget, le Projet de Gorée est estimée sommairement à 50 millions de Fcfa , celui de St-Louis à 75,5 millions Fcfa et enfin celui de Ziguinchor-Bignona à 90 millions Cfa. Au total, le coût global du programme pilote est estimé à environ 221,5 millions FCFA soit, environ 316,000 dollars US.

IV. Opérationnalisation du programme pilote

La mise en œuvre du programme pilote (sur 3 ans) pourra être faite suivant le schéma suivant :

- le FOFM et la FAIB, mobilisent chacun les ressources financières (publiques et/ou privées), logistiques et humaines nécessaires à la réalisation dudit programme. A ce titre, les parties s'entendront pour que chacun apporte ce qu'il a de meilleur;
- la FAIB ayant une bonne connaissance du terrain et maîtrisant les enjeux économiques et sociaux, pourrait prendre en charge les études de faisabilité des projets, l'identification des partenaires ou acteurs locaux, mobiliser les autorités locales, s'assurer de la conformité des activités financées avec les dispositions légales du pays; assurer l'exécution et le suivi de la mise en œuvre du projet, etc.;
- le FOFM assurerait la mobilisation du financement complémentaire nécessaire à l'exécution du programme, la recherche de marché au Canada et en Amérique du nord, etc.

Le protocole d'accord final pourra préciser les engagements de chacune des parties concernées par le programme.

En guise de conclusion, il apparaît que cette phase pilote dont la mise en œuvre pourrait démarrer dès la fin de cette année 2002, peut présenter des résultats immédiats et générer un programme d'envergure pouvant couvrir plusieurs pays de l'espace francophone d'Afrique. La FAIB peut compter sur le formidable terreau de ressources humaines composées d'experts de haut niveau dont il dispose au sein de son réseau dénommé Réseau d'Appui aux Initiatives de Base (RAIBA). C'est en cela qu'elle se sent parfaitement capable de réussir un programme aussi ambitieux que celui de contribuer, à terme, dans chacun des terroirs identifiés et dans tous les pays concernés, à proposer des produits d'appellation de terroirs conformes aux normes de l'export.